BANQUE POPULAIRE DU NORD

REGLEMENT DU JEU EN LIGNE

« JEU PARRAINAGE 2026 »

(sans obligation d'achat)

ORGANISATEUR

BANQUE POPULAIRE DU NORD

1. ORGANISATION

La BANQUE POPULAIRE DU NORD, Société Anonyme coopérative à capital variable, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lille Métropole sous le numéro 457 506 566, dont le siège social est situé 847 avenue de la république 59700 MARCQ EN BAROEUL (ci-après l'« Organisateur »), organise le jeu « JEU PARRAINAGE 2026 » (le « Jeu ») selon les conditions définies dans le règlement du Jeu (le « Règlement »).

Le Jeu se déroule du 01/07/2026 à 00H00 au 30/09/2026 inclus à 23H59.

2. CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation au Jeu est gratuite et sans obligation d'achat, de souscription ou d'adhésion à des contrats, produits ou services.

Les frais inhérents ou induits par la participation au Jeu restent intégralement à la charge des personnes participant au Jeu.

Le Jeu est exclusivement ouvert aux personnes qui remplissent les conditions suivantes :

Les parrains sont des personnes physiques majeures capables à la date de participation au Jeu, domiciliés en France métropolitaine, en Corse et dans les DROM-COM » ayant un compte de dépôt (chèque) ouvert à la Banque Populaire du Nord.

Ne peuvent participer au Jeu les partenaires du Jeu, les salariés ou employés du réseau Caisse d'Epargne ou Banque Populaire, de BPCE SA et de ses filiales ou de toute autre société ou personne ayant participé directement ou indirectement à l'organisation, la réalisation et/ou la gestion du Jeu, ainsi que leurs concubins, partenaires de PACS, conjoints et ascendants, descendants directs ou autres parents vivant ou non sous leur toit.

3. MODALITES DE PARTICIPATION

Le jeu sera accessible au client via un email, des notifications mobiles ou depuis son espace client sécurisé par le biais de bannières. Au clic, le client sera redirigé vers un formulaire en ligne pour qu'il puisse s'y inscrire. A la suite de cet email, le client recevra un email d'explication afin de participer au jeu. Le client devra réaliser des parrainages. Pour les réaliser, le client devra accéder au parcours Parrainage Digital depuis son espace connecté. Une fois le lien de parrainage envoyé, le filleul devra ouvrir un compte à la Banque Populaire du Nord et souscrire à une offre groupée de services, Forfait Cristal. Le filleul devra être une personne physique majeure capable à la date de participation au Jeu, domicilié en France métropolitaine, en Corse et dans les DROM-COM ». Le client (parrain) sera inscrit automatiquement pour le tirage au sort. Le jeu est limité à 10 participations maximum soit 10 parrainages maximum pendant la durée du jeu. Les 5 gagnants ainsi que les éventuels suppléants seront tirés au sort parmi les participants, sous contrôle d'un commissaire de justice le 02 octobre 2026. Les gagnants seront contactés via email par l'Organisateur. Dans le cas où le gagnant n'est pas joignable sous 8 jours calendaires, il perdra son lot et le suppléant suivant sur la liste sera contacté.

Entre le 01/07/2026 à 00H00 et le 30/09/2026 inclus à 23H59, pour participer au Jeu, il convient de :

(i) remplir, de manière complète et sincère, le formulaire de participation en renseignant ses nom, prénom, date de naissance et adresse e-mail.

(ii) accepter le Règlement au moyen du mécanisme de case à cocher prévu à cet effet,

(iii) se connecter à son espace de Banque à distance (site et application) et se rendre dans l'espace dédié au parrainage

4. DESCRIPTION DES DOTATIONS

Au total, les 5 dotations suivantes seront attribuées aux gagnants (et, le cas échéant, aux suppléants), dans l'ordre des gagnants désignés par tirage au sort :

- 1 ordinateur APPLE MACBOOK Neo Puce A18 CPU 6 / GPU 5 cœurs Mémoire RAM 8Go Stockage 512 Go SSD Indigo d'une valeur de 799€ TTC
- 1 tablette APPLE IPAD 11 128 Go Bleue d'une valeur de 399€ TTC
- 1 montre Connectée APPLE WATCH SE 3 40mm Minuit S/M d'une valeur de 269€ TTC
- 1 pack de 2 écouteurs APPLE AIRPODS 4 ANC d'une valeur de 199€ TTC
- 1 enceinte Portable JBL FLIP 7 Noire d'une valeur de 109€99 TTC

La valeur totale des dotations est de 1 775€99 TTC.

La valeur des dotations est déterminée au moment de la rédaction du Règlement et ne saurait faire l'objet d'une contestation.

BANQUE POPULAIRE DU NORD, Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable. Siège social et Service Clients : 847, avenue de la République 59700 Marcq-en-Barœul – RCS Lille Métropole : 457 506 566 – Téléphone : 03 28 45 61 10 - Immatriculée à l'ORIAS sous le n°07 001 925 en tant que courtier, mandataire d'intermédiaire et intermédiaire en assurance. Titulaire de la carte d'agent immobilier CPI 5906 2018 000 029 362 délivrée par la CCI Grand Lille pour les transactions sur immeubles et fonds de commerce sans manipulation de fonds. Adresse Médiateur : Médiateur de la Consommation auprès de la FNBP – 20/22 rue Rubens - 75013 PARIS– TVA FR 71457 506566. Code APE : 6419Z - JPM Banque Privée est une marque et une agence de la Banque Populaire du Nord. Identifiant unique REP Papiers n° FR232581_03FWUB (BPCE – SIRET 493 455 042)

Les dotations sont non modifiables, non échangeables, non cessibles et non remboursables. En conséquence, elles ne seront ni reprises, ni échangées, ni remplacées par un autre objet ou valeur ou service pour quelque cause que ce soit. Il ne sera attribué aucune contre-valeur en espèce en échange de la dotation gagnée, pour quelque cause que ce soit. En cas d'incapacité de l'Organisateur de fournir la dotation décrite ci-dessus, l'Organisateur se réserve le droit de remplacer la dotation annoncée par une dotation d'une valeur commerciale équivalente et/ou de caractéristiques proches.

5. DESIGNATION DES GAGNANTS ET REMISE DES DOTATIONS

Les gagnants du Jeu seront déterminés par voie de tirage au sort effectué le 02 octobre 2026 sous le contrôle de Me CUVILLIER Frédéric Commissaire de Justice 150 Avenue de l'Espace 59118 WAMBRECHIES.

S'il apparaît après détermination des gagnants qu'un doute existe sur l'exactitude des coordonnées fournies par les gagnants, l'Organisateur se réserve le droit de solliciter toutes pièces justificatives aux fins de valider définitivement l'attribution des dotations.

Les gagnants seront informés de l'obtention de leur dotation par courriel à l'adresse électronique renseignée sur le formulaire de participation.

Les gagnants devront confirmer qu'ils acceptent leur dotation et les conditions d'attribution de celle-ci, en répondant au courriel susvisé dans un délai de 8 jours calendaires à compter de sa réception et en confirmant leurs coordonnées complètes (nom, prénom, adresse électronique et adresse postale) afin de recevoir leur dotation. Dès réception de ces informations, les dotations seront officiellement attribuées aux gagnants par remise en main propre au siège social de l'Organisateur sis 847 avenue de la République - 59700 Marcq-en-Barœul ou, sur demande express en ce sens du gagnant, dans son agence Banque Populaire du Nord dont l'adresse, la date et l'heure de remise, seront convenus conjointement au terme d'échanges de courriels à l'adresse électronique renseignée sur le formulaire de participation.

6. MODIFICATION OU ANNULATION DU JEU

L'Organisateur se réserve le droit de modifier, d'interrompre, d'annuler, de reporter ou de suspendre le Jeu à tout moment et sans préavis sans que cette décision puisse donner lieu à une quelconque réclamation ni à un quelconque dédommagement. Les modifications du Règlement éventuellement effectuées pendant le Jeu seront annoncées par voie d'avenant disponible sur le Site. Lesdites modifications sont réputées acceptées par les Participants.

7. DISQUALIFICATION

L'Organisateur se réserve également le droit d'exclure de la participation du Jeu toute personne troublant le déroulement du Jeu (notamment en cas de triche ou de fraude) ou n'ayant pas respecté les conditions du Règlement et de déchoir le Participant de son éventuel droit à obtenir une quelconque dotation.

Aucune réclamation afférente au Jeu ne pourra être reçue après un délai de 30 jour calendaire à compter de la clôture du Jeu. L'Organisateur se réserve le droit de poursuivre en justice quiconque aura fraudé ou tenté de le faire.

8. FORCE MAJEURE – LIMITATION DE RESPONSABILITE

La responsabilité de l'Organisateur ne saurait être engagée pour tout dommage direct ou indirect, matériel ou immatériel, de toute nature, causé par (i) la force majeure, des circonstances indépendantes de sa volonté (fraude, tentative de fraude, etc.) ou toute autre circonstance qui l'exigerait, si le Jeu devait être modifié, suspendu, prolongé, écourté ou annulé, (ii) la connexion au Site et le contenu du Site, (iii) la défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication, (iv) la perte de tout courrier papier ou électronique et, plus généralement, de perte de toute donnée, (v) des problèmes d'acheminement notamment des dotations, (vi) une défaillance technique, matérielle et logicielle de toute nature, (vii) l 'utilisation ou la jouissance de leur dotation ; toute réclamation à ce sujet devra être adressée directement par le gagnant au fabricant de la dotation concernée, (viii) éventuelles grèves ou dispositions légales ou règlementaires ne permettant pas aux gagnants de profiter pleinement de leur dotation.

9. DROIT A L'IMAGE

Sous réserve de l'accord exprimé dans leur formulaire de participation, les gagnants du Jeu autorisent l'Organisateur à utiliser leur prénom et leur ville de résidence dans le cadre d'opérations de communication relatives au Jeu, sans aucune contrepartie autre que la remise de la dotation.

10. CONSULTATION DU REGLEMENT

Le Règlement et, le cas échéant, ses avenants, seront accessibles gratuitement sur le site de la société organisatrice à l'adresse https://www.banquepopulaire.fr/nord/jeu-concours pendant la durée du Jeu.

Le Règlement peut également être adressé à toute personne qui en fait la demande à l'adresse suivante, jusqu'à un mois après la date de clôture du Jeu : ServiceBPNDirectiondel'Offre@nord.banquepopulaire.fr

Les demandes incomplètes ne seront pas prises en compte. Aucune information ne sera donnée par téléphone.

11. DONNEES PERSONNELLES

Dans le cadre de la participation au Jeu, l'Organisateur recueille des données à caractère personnel (« Données Personnelles ») concernant les Participants. À défaut, la participation des Participants ne pourra pas être prise en compte. L'Organisateur met en œuvre des mesures

techniques et organisationnelles appropriées pour s'assurer que les traitements de Données Personnelles sont effectués conformément à la législation applicable.

Nature des Données Personnelles : nom, prénom, date de naissance, adresse électronique.

Finalités du traitement des Données Personnelles : gestion de la participation au Jeu « Jeu Parrainage 2026 », gestion du tirage au sort, remise des dotations, prospection commerciale.

Destinataires des Données Personnelles, responsable(s) de traitement : L'Organisateur.

Durée de conservation : La durée de conservation des données à caractère personnel des Participants est de 1 mois à l'issue du Jeu.

Exercice des droits : Les Participants bénéficient d'un droit d'accès à leurs Données Personnelles. Dans les conditions prévues par la loi, les Participants peuvent également demander une limitation du traitement, la rectification ou l'effacement de leurs Données Personnelles, retirer leur consentement au traitement de leurs Données Personnelles, demander leur portabilité ou communiquer des directives sur leur sort en cas de décès.

Les Participants disposent également du droit de s'opposer au traitement de leurs données à des fins de prospection commerciale.

Ces droits peuvent, sous réserve de justifier de leur identité par la production d'une copie d'identité, être exercés à tout moment aux adresses suivantes :

Par courrier postal :

BANQUE POPULAIRE DU NORD
Délégué de la Protection des données
JEU PARRAINAGE 2026
BP 349
59020 LILLE CEDEX

Par courriel : BPNProtectionDonneesPersonnelles@nord.banquepopulaire.fr

Réclamations : Les Participants concernés ont le droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle en charge de la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel. En France, l'autorité de contrôle est :

Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL)
3 place de Fontenoy
TSA 80715
75334 PARIS Cedex 07

Les Participants peuvent consulter la notice d'information sur la protection des données personnelles des Banques Populaires notice-information-perm-notice-information-traitement-donnees-personnelles-2024.pdf ou à tout moment sur le site internet Protection de vos données personnelles | BP Nord

BANQUE POPULAIRE DU NORD, Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable. Siège social et Service Clients : 847, avenue de la République 59700 Marcq-en-Barœul – RCS Lille Métropole : 457 506 566 – Téléphone : 03 28 45 61 10 - Immatriculée à l'ORIAS sous le n°07 001 925 en tant que courtier, mandataire d'intermédiaire et intermédiaire en assurance. Titulaire de la carte d'agent immobilier CPI 5906 2018 000 029 362 délivrée par la CCI Grand Lille pour les transactions sur immeubles et fonds de commerce sans manipulation de fonds. Adresse Médiateur : Médiateur de la Consommation auprès de la FNBP – 20/22 rue Rubens - 75013 PARIS– TVA FR 71457 506566. Code APE : 6419Z - JPM Banque Privée est une marque et une agence de la Banque Populaire du Nord. Identifiant unique REP Papiers n° FR232581_03FWUB (BPCE – SIRET 493 455 042)

12. LISTE D'OPPOSITION AU DEMARCHAGE TELEPHONIQUE

L'Organisateur s'engage à n'utiliser les coordonnées téléphoniques des Participants que pour la gestion de la participation au Jeu, la gestion du tirage au sort et la remise des dotations. Sans préjudice de ce qui précède, conformément à l'article L. 223-2 du Code de la consommation, les Participants sont informés qu'ils disposent, s'ils le souhaitent, du droit de s'inscrire gratuitement sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique Bloctel gérée par la société Opposetel accessible sur le site : www.bloctel.gouv.fr.]

13. DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE

Toutes les dénominations, marques, droits d'auteur, dessins, modèles et autres droits de propriété intellectuelle cités au Règlement ou sur les supports dédiés au Jeu demeurent la propriété exclusive de leur auteur, déposant et/ou titulaire. En outre, conformément au droit français de la propriété intellectuelle, la reproduction, la représentation et l'exploitation de tout ou partie des éléments composant le Jeu et le Site en ce compris notamment les marques qui y figurent, sont strictement interdites.

14. CONVENTION DE PREUVE

Sauf en cas d'erreur manifeste, il est convenu que les informations résultant des systèmes d'information de l'Organisateur ou de ses prestataires, telles que notamment (date et heure de connexion des Participants au site, date et heure d'envoi et de réception des courriels de notification et de réponse, date et heure d'envoi et de réception des formulaires de participation, ont force probante dans tout litige, quant aux éléments de connexion et au traitement informatique desdites informations.

15. LOI APPLICABLE / LITIGES / ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Le Jeu et le Règlement est soumis à la loi française.

Si l'une ou plusieurs dispositions du Règlement devaient être annulées ou déclarées sans effet, il n'en résulterait pas pour autant la nullité de l'ensemble du Règlement ou de ses autres dispositions et cela n'affecterait pas l'exécution des engagements souscrits par les parties au titre du Règlement.

Les éventuelles réclamations ou contestations relatives au Jeu et au Règlement doivent être formulées par écrit jusqu'à 30 jours calendaires après la date de fin du Jeu (cachet de la Poste faisant foi) à l'adresse suivante :

BANQUE POPULAIRE DU NORD
JEU PARRAINAGE 2026
847 Avenue de la République
59700 MARCQ EN BAROEUL

BANQUE POPULAIRE DU NORD, Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable. Siège social et Service Clients : 847, avenue de la République 59700 Marcq-en-Barœul – RCS Lille Métropole : 457 506 566 – Téléphone : 03 28 45 61 10 - Immatriculée à l'ORIAS sous le n°07 001 925 en tant que courtier, mandataire d'intermédiaire et intermédiaire en assurance. Titulaire de la carte d'agent immobilier CPI 5906 2018 000 029 362 délivrée par la CCI Grand Lille pour les transactions sur immeubles et fonds de commerce sans manipulation de fonds. Adresse Médiateur : Médiateur de la Consommation auprès de la FNBP – 20/22 rue Rubens - 75013 PARIS– TVA FR 71457 506566. Code APE : 6419Z - JPM Banque Privée est une marque et une agence de la Banque Populaire du Nord. Identifiant unique REP Papiers n° FR232581_03FWUB (BPCE – SIRET 493 455 042)

L'Organisateur et les Participants au Jeu s'efforceront de résoudre à l'amiable tout différend né de l'interprétation ou de l'exécution du présent Règlement. Si le désaccord persiste, il sera soumis aux tribunaux compétents.

BANQUE POPULAIRE DU NORD, Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable. Siège social et Service Clients : 847, avenue de la République 59700 Marcq-en-Barœul – RCS Lille Métropole : 457 506 566 – Téléphone : 03 28 45 61 10 - Immatriculée à l'ORIAS sous le n°07 001 925 en tant que courtier, mandataire d'intermédiaire et intermédiaire en assurance. Titulaire de la carte d'agent immobilier CPI 5906 2018 000 029 362 délivrée par la CCI Grand Lille pour les transactions sur immeubles et fonds de commerce sans manipulation de fonds. Adresse Médiateur : Médiateur de la Consommation auprès de la FNBP – 20/22 rue Rubens - 75013 PARIS– TVA FR 71457 506566. Code APE : 6419Z - JPM Banque Privée est une marque et une agence de la Banque Populaire du Nord. Identifiant unique REP Papiers n° FR232581_03FWUB (BPCE – SIRET 493 455 042)